

# COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 avril 2019 à 18 HEURES 30

*Convocation du 04/04/2019*

**Etaient présents** : MM. VARRONE - MERO - TIBIER - ABRIL - LALANDE - SIDAOUÏ – RAMI – PIERRAT – ROUSSEL - MMES DUMESNIL – GIRAUDY - BODINO - GROSSO – MAUBERT - BELAICHE

**Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir** :

Mme PAGANIN par M. VARRONE (sauf point N°3 : CA 2018 par M. TIBIER)

Mlle GIORDANO par Mme GIRAUDY

M. CHARABOT par Mme BELAICHE

Mme QUILLOT par M. MERO

M. BONTOUX par Mme BODINO

M. EININGER par M. ROUSSEL

**Absent** : M.VACANCE – Mme POMMEL

**Secrétaire de séance** : Mme GIRAUDY

-----0000-----

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance du 21/02/2019  
Aucune observation du conseil municipal qui adopte le procès-verbal. Puis il informe l'assemblée sur les dépôts de permis de construire et de déclarations préalables.

## ORDRE DU JOUR

### **1 – EXAMEN d'UNE OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN DE VALCLUSE (AV 18-20-21-277-279) :**

Le Maire rappelle que la Commune est propriétaire d'un terrain de 2.200 m<sup>2</sup> à Valcluse, et le propriétaire voisin M. DUBOIS souhaiterait détacher 2.000 m<sup>2</sup> de sa propriété. Plusieurs promoteurs sont intéressés par ce terrain et l'offre la plus intéressante est celle de A.E.I Promotion Immobilière qui propose 1.300.000 € pour la totalité pour une constructibilité d'environ 3.450 m<sup>2</sup> de surface de plancher, dont 50% de logements sociaux. Ils paieraient au moment de la signature de l'acte pour les terrains de la commune 650.000 € sans clause suspensive d'obtention d'un permis de construire, mais avec une condition résolutoire. Pour la partie privée, le paiement se ferait après obtention du permis et du recours des tiers.

Le Maire rappelle que la commune est devenue en 35 ans propriétaire d'un important patrimoine foncier, et qu'il est prévu d'acquérir des terrains proche de l'école pour son extension hors risque. De plus, les 2/3 de la commune sont sanctuarisés en espace naturel ou agricole. Des trottoirs ont été créés pour faciliter les déplacements doux et des projets de cheminements piétons sont prévus au PLU. La politique environnementale est forte afin de préserver le paysage et la qualité de vie.

**VOTE** : 2 CONTRE (Mme BELAICHE + 1 procuration).

# COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### 2 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Le Maire rappelle que le compte de gestion retrace la comptabilité du Trésorier, comptable de la commune, et qu'il convient de l'examiner avant le compte administratif du Maire.

Pour l'exercice 2018 le résultat de l'exercice fait ressortir un excédent de 956.143,13 €, et le résultat de clôture reprenant les résultats de la liquidation du SIAUBC pour 45.485,34 € et les reports 2017 est de : 1.133.667,70 €.

VOTE : 4 Abstentions : Mme BELAICHE + M. ROUSSEL + 2 Procurations

M. Roussel rappelle qu'il souhaiterait avoir les documents comptables avant la séance du conseil municipal. Le Maire dit qu'il les transmettra, mais que nous n'en avons pas l'obligation car notre commune à moins de 3.500 habitants.

### 3 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET COMMUNE :

(Procuration de Mme PAGANIN à M. TIBIER)

Le Maire présente en détail par chapitre et par article le CA 2018 (power point). On voit clairement que les comptes de la commune sont gérés avec la plus grande sincérité et rigueur.

#### Section de fonctionnement

	BP 2018	REALISES	RESULTATS exercice 2018	REPORTS 2017	Total Résultats + Reports 2018
<i>FONCTIONNEMENT</i>					
<b>DEPENSES</b>	2 278 157 €	1 844 269.43 €			
<b>RECETTES</b>	2 278 157 €	2 304 178.65 €	459 909.22 €	<b>91 628.07 €</b>	<b>551 537.29 €</b>

#### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	3 806 793 €	1 292 327.16 €			
<b>RECETTES</b>	3 806 793 €	1 788 561.07 €	496 233.91 €	<b>40 411.16 €</b>	<b>536 645.07 €</b>
RESULTAT 2018					<b>1 088 182.36 €</b>

A ce résultat il convient de déduire

- Les Restes à Réaliser en Investissement au 31/12/2018 qui s'élèvent à :  
640.913 € en dépenses et 322.369 € en recettes, soit -318.544 €
- Les reports de dissolution du SIAUBC : + 45.485,37 € (+9.759,65 € en Fonctionnement et +35.725,69 € en Investissement)

**Soit un Résultat cumulé 2018 de : 815.123,70 €**

# COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**VOTE** : 4 Abstentions : Mme BELAICHE + M. ROUSSEL + 2 Procurations

### **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT :**

*(Procuration de Mme PAGANIN à M. TIBIER)*

Le Maire présente en détail le CA 2018, pour lequel il n'y a eu que peu d'opérations :

Fonctionnement : 861,26 € de dépenses et 111.318,41 € de recette soit un excédent 2018 de 110.457,15 €

Investissement : 0 € en dépense et recette.

En intégrant les reports 2017 (96.970,80 € en recettes de fonctionnement) et les reports suite à la dissolution du SIAUBC (30.828,10 € en fonctionnement et 192.862 € en investissement), le résultat cumulé 2018 est de : 431.118,05 €.

**VOTE** : 4 Abstentions : Mme BELAICHE + M. ROUSSEL + 2 Procurations

### **4 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE :**

Le Maire rappelle que l'affectation du résultat de fonctionnement du C.A 2018 de : 561.296,94€ (551.537,29 € + 9.759,65 € du SIAUBC) n'est pas obligatoire, puisqu'il n'y a pas de déficit d'investissement, mais il propose d'affecter directement au BP 2019 en section d'investissement 400.000 € et de reporter 161.296,94 € en fonctionnement.

**VOTE** : unanimité.

### **5 – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE :**

Le Maire présente en détail (power point) par chapitre et par article le projet de budget primitif 2019.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 2.362.784 €

Investissement : 4.207.266 €

Le Maire rappelle que suite à la dissolution du SIAUBC la commune a repris une dette en capital au titre du pluvial de 286.296,58 €, ainsi que sur l'exercice 2019 le paiement des annuités 2017 et 2018 à rembourser à la CACPL (communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins), soit 53.083,49 €.

**VOTE** : 2 Abstentions : M. ROUSSEL + 1 Procurations

2 CONTRE : Mme BELAICHE + 1 Procurations : afin de rester en cohérence avec le vote CONTRE concernant la vente du terrain de Valcluse pour 650.000 € (point n°1)

### **EXAMEN DU BP 2019- ASSAINISSEMENT :**

Le Maire présente en détail par chapitre et par article le projet de budget primitif assainissement 2019.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 353.116 €

Investissement : 327.239 €

Le Maire rappelle que suite à la dissolution du SIAUBC la commune a repris une dette en capital au titre de l'assainissement est de 300.953,27 € ainsi que sur l'exercice 2019 le paiement des annuités 2017 et 2018 à rembourser à la CACPL (communauté d'agglomération Cannes Pays

# COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

de Lérins), soit 117.270 €. Ce budget permet de dégager 228.252 € pour réaliser des travaux d'investissement.

**VOTE** : 4 Abstentions : Mme BELAICHE + M. ROUSSEL + 2 Procurations

### **6 – EPF : ETAT DU STOCK FONCIER AU 31/12/2018 :**

L'EPF informe le conseil qu'ils ont vendu le terrain du Sault le 23/10/2018 pour : 1.274.490,70€. Ce bien est donc sorti du stock qu'ils détenaient pour le compte de la commune.

**VOTE** : unanimité

### **7 – DEMANDE DE DEFRICHEMENT POUR LES PROJETS VIGNOBLES ET ACCROBRANCHES :**

Dans le cadre des projets sur des terrains communaux pour le vignoble ou l'activité accrobranche, le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer des demandes d'autorisation de défrichement auprès des services de l'Etat.

**VOTE** : unanimité

### **8 – EXAMEN D'UNE MOTION DE L'AMF DANS LE CADRE DU GRAND DEBAT PUBLIC :**

Le Maire propose au conseil de voter une motion proposée par l'Association des Maires de France, qui rappelle le fonctionnement normal des institutions et le rôle de l'Etat en matière de services publics et surtout la place des Communes dans l'organisation du territoire, avec en corollaire le maintien de leur autonomie financière.

**VOTE** : unanimité

### **9 –PROPOSITION DE CESSION GRATUITE A LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE 234 M<sup>2</sup> A PIERRENCHON :**

Le Maire rappelle que le lotissement de Pierrenchon devait rétrocéder gratuitement à la commune une parcelle de 234 m<sup>2</sup> cadastrée AK 50 le long du chemin de Pierrenchon, et qui a déjà une apparence de domaine public. Il s'agit d'une régularisation.

**VOTE** : unanimité

### **10- QUESTIONS DIVERSES :**

- **CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSIONS** : Le Maire propose dans le respect des longues procédures, qui durent deux ans, de récupérer 5 concessions pour lesquelles nous avons des lettres de renoncement. Pour une 6<sup>ème</sup>, s'agissant d'une famille Auribellois connue qui n'a pas répondu aux relances, le Maire propose de tenter personnellement encore une dernière relance. **VOTE** : unanimité.
- **PROJET GREFFE DE VILLAGE** : Le Maire rappelle que par délibération du 13/11/2018 le conseil avait émis un avis favorable au projet de cession de deux terrains communaux au Parc et aux Bugadières, pour y réaliser une greffe de village dans la continuité de l'existant. Cet avis avait été donné dans l'attente de l'avis du service des Domaines. Dès réception de l'avis, le Maire a informé le futur acquéreur

# COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

sur les prix fixés légèrement supérieurs à la délibération. Celui-ci n'a pas souhaité donner suite, mais la société PALLAS immobilier a déposé une offre d'achat en date du 12 mars 2019, correspondant aux estimations de France Domaine, à savoir :

Terrain du Parc : 380.000 € (au lieu de 350.000 €) paiement 330.000 € et 2 garages en sous-sol valorisés 50.000 €

Terrain des Bugadières : 378.000 € (au lieu de 355.000 €) paiement 133.000 € et 245.000 € une salle d'environ 100 m<sup>2</sup> en dation. **VOTE** : unanimité.

- **INFORMATION** : l'agriculteur du Vivier a rénové un cabanon en pierre à l'existant pour y entreposer de l'outillage. Ce maset avait été endommagé par un gros camion de livraison en manœuvrant celui-ci se rendait en face à la propriété Diter.

Le Maire,  
Jacques VARRONE

